

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Crédit relais pour le préfinancement des subventions – Projet Centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques à l'observatoire du Mt Aigoual

Considérant qu'en 2019 la Communauté de Communes avait contracté deux crédits relais, pour un montant de 900 000 €, pour le préfinancement des subventions (2 794 350 €) concernant le projet de Centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques à l'observatoire du Mt Aigoual.

Considérant la fin des prêts relais en 2021 et la fin des travaux pour 2022.

Considérant que nous n'avons pas, à ce jour, perçu la totalité des subventions. Le montant restant dû est de 1 717 407 €.

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un ou plusieurs crédits relais pour le préfinancement des subventions.

Après consultation, la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et le Crédit Agricole du Languedoc sont en mesure de répondre à notre besoin de financement à hauteur de 450 000 € chacune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un crédit relais de 450 000 €, au taux de 0,39 %, d'une durée de 2 ans. Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata de nombre de jours. Frais de dossier de 0.15 % du montant emprunté.

- Décide de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc, au taux de 0,52 %, d'une durée de 2 ans. Paiement des intérêts à terme éché. Frais de dossier de 0,20% du montant emprunté.
- Donne pouvoir au Président, pour signer les contrats de prêt.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-136_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr